



Discours de M. Reveau – Maire de La Ferté-Bernard

DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

BUDGET GENERAL

Un document très complet sur la situation budgétaire 2020 nous a permis, lors de notre réunion de travail du 16 février dernier, d'aborder nos priorités de l'année 2021 sachant que certaines auront une échéance plus lointaine.

Je remercie Gérard GUESNE ainsi que David CHALLENGE et Véronique CORVOISIER pour leur travail préparatoire à ce Débat.

Du fait de la crise sanitaire, l'exercice 2020 est hors normes. Il ne peut pas servir de référence ni à nos recettes ni à nos dépenses.

J'ajoute que certaines évolutions comme, par exemple, la création du SIVU Pôle Santé Simone Veil en 2020 impactent nos dépenses comme nos recettes.

Avant de revenir sur nos priorités, je crois utile de rappeler la méthode qui doit guider l'élaboration de nos budgets.

Elle consiste à mettre en œuvre le programme que nous avons présenté aux Fertaises et aux Fertois en mars 2020, d'abord par un travail au sein de chacune des commissions puis par des arbitrages de la municipalité et enfin par des décisions en séance plénière.

La crise sanitaire a, évidemment, perturbé ce mode de fonctionnement en limitant nos réunions.

A) ORIENTATIONS sur les EQUILIBRES BUDGETAIRES : 4 orientations

1) La 1^{ère} concerne la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

L'exercice est d'autant plus difficile que les dépenses de fonctionnement sont, depuis des années, à compétence égale déjà très ajustées.

Par ailleurs, l'**effet Glissement Vieillesse Technicité** qui est lié à l'évolution des carrières des agents entraîne une augmentation automatique des frais de personnel principal poste de charge de fonctionnement (en 2020 : 6.641K€ sur 10.144K€ hors charges exceptionnelles, provisions et opérations d'ordre, soit 55,77%) ; ainsi un GVT de 3% se traduirait par une dépense supplémentaire de 169K€, **soit 1,67% des dépenses réelles.**

2) La 2^{ème} est liée à un autofinancement qui doit être supérieur au remboursement de la dette en capital,

On notera sur la période 2018 à 2020 – voire tableau p14 du DOB – que l'**épargne brute a toujours été nettement supérieure aux remboursements des capitaux** et que de ce fait l'**épargne nette est à un montant significatif**, soit près de **685K€ en 2020**, avec la prudence qu'il convient de rappeler pour cet exercice exceptionnel.

3) La 3^{ème} est de **limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre la trajectoire de désendettement,**

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 2017, 2018 et 2019 aucun emprunt n'a été contracté. La dette par habitant est, de ce fait, passée entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2020, de 1.625€ à 1.237€ soit une **baisse de près de 24% (23,88%)**.

Cette trajectoire s'est prolongée en 2020 avec un emprunt d'1M€ qui est inférieur aux 1.355K€ remboursés, soit un **désendettement supplémentaire de 355K€**.

Corrigé du fonds de soutien de l'Etat accordé en 2015 sur la renégociation d'un prêt, **l'encours de la dette se situe réellement à 9.391.181€** pour un montant apparent de 11.015.516€, soit une **dette réelle par habitant ramenée à 1.026€**.

Cet encours réel de la dette de 9.391K€ est important si l'on considère le critère d'autonomie financière ; c'est-à-dire notre **capacité à rembourser la totalité de nos emprunts** ; ainsi à **4,6 années elle est très bonne** par rapport au **seuil d'alerte qui est estimé à 8 années**.

Cette capacité de désendettement résulte du rapport Encours de la dette (soit 9.391K€) sur Epargne brute (soit 2.040K€ en 2020) ; or, cette dernière est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'où, à nouveau, l'intérêt de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Le désendettement se traduit, d'ailleurs, par une **diminution des charges financières** et donc des dépenses de fonctionnement. De 2018 à 2020, les frais financiers sont passés de 500K€ à 453K€ puis à 406K€, soit une **baisse de 94K€ en 2 ans**.

L'orientation sur le désendettement doit, autant que possible, s'inscrire dans la durée ; elle pourrait se traduire en 2021 par le fait de ne souscrire à aucun emprunt nouveau ou d'un montant limité.

4) La 4^{ème} orientation est relative au **maintien des taux d'imposition** et par là-même au maintien d'une **pression fiscale modérée**.

Cette orientation, en 2021, marquerait pour la 7^{ème} année consécutive la non augmentation des taux d'imposition et donc leur reconduction à l'identique de ceux votés en 2014.

Il est d'ailleurs intéressant de se reporter au tableau de la page 23 du DOB qui par rapport à 4 autres collectivités sarthoises comparables à la nôtre nous situe – taux communal et communautaire cumulés – :

- A la **1^{ère} place** pour le **taux de taxe d'habitation le plus faible** (23,42% contre 28,07% pour le plus élevé),
- A la **seconde place** pour celui de la **taxe sur le foncier bâti** (24,37% contre 29,40% pour le plus élevé).

Cette orientation sur la stabilité des taux d'imposition devrait s'accompagner en 2021 de tarifs faibles voire à la baisse pour les services et prestations proposés à la population.

En parallèle, seront poursuivies la mise en place :

- a) D'une **comptabilité analytique plus fine** sur le coût de nos actions afin d'apprécier au mieux la qualité du service rendu à la population,

- b) D'une **différenciation plus marquée des tarifs pratiqués** entre fertois et non fertois à défaut de convention passée avec les communes des usagers non fertois.

Ces quatre orientations budgétaires sont exigeantes car elles s'inscrivent dans un **contexte**, économique et financier, **contraint et incertain** :

- Contraint, du fait de la baisse significative des dotations de l'Etat, elles sont passées de 2.228K€ en 2014 à 1.175K€ en 2020, soit une :
 - o Perte de recette de 1.053K€ en 6 ans, c'est-à-dire des **dotations divisées presque par la moitié**,
 - o **Perte cumulée, sur 6 ans, de 4.915K€** - base 2.228K€ en 2014 –.
- Incertain, compte tenu du poids des recettes fiscales avec deux effets conjugués défavorables :
 - o Une **perte d'autonomie financière avec la suppression de la taxe d'habitation** remplacée par une compensation de l'Etat dont on ignore les modalités dans le temps,

Si nos ressources financières apparaissent ainsi globalement préservées, bien que figées, notre autonomie fiscale est par contre fortement amoindrie.

- o Une **perte de recette** liée à la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** (C.V.A.E.) à la suite d'un arrêt d'activité parfois de plusieurs mois en 2020 pour certaines activités.

A cela s'ajoute en 2021 une **revalorisation limitée à 0,20% des bases d'imposition** contre 0,97%, en moyenne, sur la période 2015/2021.

B) ORIENTATIONS POUR LES ACTIONS : 41 orientations

1) Economie et emploi : 6 orientations

- **Le commerce de proximité** avec l'opération sur le « **commerce du futur** » en lien avec les Associations de commerçants et artisans mais aussi dans le cadre du **programme « Petite ville de demain »**,
- **Des opérations d'attractivité** avec des animations en ville et le renforcement des illuminations en particulier en fin d'année,
- **Les circuits courts** aux côtés des exploitants du « marché fermier » avec une **éventuelle extension des locaux**,
- La recherche de **formations supérieures** – permanentes ou ponctuelles – en coopération avec le CNAM mais aussi dans le cadre du **programme « Territoire d'industrie »**,
- **La création d'emplois**, en lien avec la CCHS et la Région, en prospectant des entreprises nouvelles et en favorisant le développement des activités existantes (Sté COSME),
- De nouvelles opérations économiques et/ou dans le domaine du logement portées par la **SEM La Fertoise**.

En outre en 2021, la ville reconduira, si nécessaire, ses efforts sur les **tarifs des droits de place** pour les terrasses comme pour les marchés. Elle entend, également, soutenir la **Foire des 3 Jours** évidemment en association avec le **Comice agricole**.

2) **Tranquillité publique : 5 orientations**

- **Opération « Voisins vigilants »**,
- Achat d'une nouvelle **caméra vidéo mobile de surveillance**,
- Installation de **systèmes anti intrusion dans les écoles**,
- **Sécurisation** de l'espace des **jardins familiaux**,
- Renouvellement des **équipements des policiers municipaux**.

3) **Solidarité : 4 orientations**

- **Création d'hébergements d'urgence** et **accompagnement** des **personnes accueillies** en partenariat avec un organisme spécialisé et reconnu, les services de Sarthe Habitat et de l'Etat,
- Etude sur la **construction de « logements intermédiaires »** pour des personnes vieillissantes mais toujours autonomes,
- Projet de **rénovation du restaurant scolaire** qui assure la préparation de plus de 100.000 repas par an (rénovation et isolation du bâtiment, agrandissement de la cuisine, création d'espaces sociaux pour les agents),
- Reprise des **spectacles offerts aux plus anciens** avec l'intervention de chanteurs et musiciens locaux afin de soutenir ces derniers lesquels ont été fortement touchés par les effets de la crise sanitaire.

En outre en 2021, sera confirmée **la subvention au CCAS** pour le coût des repas du restaurant scolaire, soit une prise en charge d'environ **45% du coût du repas** soit une **subvention annuelle de l'ordre de 230K€**.

De même, seront affirmés les **soutiens aux personnes et aux familles** - aide au maintien à domicile (environ 230 bénéficiaires), portage de repas à domicile, (plus de 60 foyers), animations proposées aux résidents du Closeau mais aussi des aides sociales et les banques alimentaires (hebdomadaire et mensuelle).

4) **Enfance, jeunesse et sport : 6 orientations**

- **Création d'un nouveau Conseil municipal des jeunes** composé de 15 à 25 jeunes fertois de 15 à 20 ans,
- **Déploiement d'une politique au plus près des lieux de vie des jeunes** par l'accompagnatrice jeunesse recrutée afin de lutter contre la **déscolarisation et/ou le décrochage scolaire**,
- **Mieux communiquer sur les activités des 25 organismes du Pôle Prévention « Le Rendez-vous »** (spécialisés sur des sujets comme l'éducation, la prévention, les addictions ou bien encore l'alimentation) afin de les faire mieux connaître des adolescents, des adultes isolés et des familles qui sont confrontés à une ou plusieurs difficultés de la vie mais aussi des services éducatifs et sociaux de la ville,
- Evaluation et ajustement des **politiques sociales municipales** en prenant en compte l'impact des crises sanitaire et économique sur les jeunes, les familles mais aussi les personnes âgées,

- Poursuite de l'**étude sur l'évolution des besoins de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** actuellement situé au Valmer et élargissement de son offre de services aux enfants de 3 ans,
- Créations à la base de loisirs d'un **nouveaux parcours sportif, circuits pédestres et course à pied** et d'un **street workout**,

Plus généralement, la **Ville continuera de soutenir les Associations** soit un montant de l'ordre de **300K€** de subventions.

En outre en 2021, est prévu la **reconduction voire l'extension du dispositif de soutien aux plus talentueux** lequel concerne actuellement les **sportifs amateurs** licenciés dans un club fertois.

De même, **l'O.M.S.L. bénéficiera d'un soutien** pour la formation des éducateurs, la prise en charge des frais de déplacement des sportifs, le financement « des coups de pouce ».

5) **Cadre de vie et environnement : 5 orientations**

- Fin des travaux des rues L. Delibes et J. Courtois et **étude d'une liaison entre elles le long de l'avenue J. Desnos** – la haie de thuyas dont l'état sanitaire nécessitait d'être coupée sera remplacée par de nouvelles plantations et la réalisation de voies douces sécurisées,
- **Programmation d'un schéma global d'aménagements urbains** – de l'Office du tourisme en passant par la rue Florant, la place St Julien et la rue du Moulin à Tan – **avec voies douces, accès facilités aux commerces et plantation de végétaux**,
- Réalisation sur l'ensemble de la ville **d'un plan de gestion des arbres existants avec recensement de nouveaux espaces à boiser**,
- **Aménagement du parc du Closeau** pour le rendre plus accessible et améliorer l'environnement des résidents,
- **Soutiens à la construction de logements et à la conception de lotissements dans l'esprit éco quartier.**

6) **Culture, patrimoine et animations : 7 orientations**

- Poursuite des **travaux de rénovation de N.D. des Marais**,
- **Projet pédagogique** sur les travaux réalisés et conservation des éléments d'architectures remplacés,
- Lancement de la **première tranche de travaux de l'ESCAL** (entre 600 et 650 adhérents),
- Projet de création d'un **Fonds de Dotation pour le petit patrimoine** comme les passerelles, les lavoirs, ...
- Etude sur l'ouverture de la **médiathèque/ludothèque** afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre d'usagers,
- **Célébrations du 76e anniversaire de la fin de la 2^{ème} guerre**, annulées en 2020, en lien avec la communauté éducative, les Associations d'anciens combattants et des Collectionneurs,
- Accueil d'un **professeur de Hip Hop** qui donnera ses cours en anglais une semaine sur deux – **initiative innovante, ludique et pédagogique** pour se familiariser à l'anglais,

Sans oublier, en 2021, la **Saison culturelle**, malgré les incertitudes de la crise sanitaire – avec ses près de 550 **abonnés** par an mais aussi les manifestations populaires comme les « **Jeudis de l'été** » et la **Fête du jeu**.

7) **Bâtiments publics et infrastructures : 4 orientations**

- Etude sur des **travaux aux ateliers municipaux**,
- Projet **d'aménagement des locaux libérés par Sarthe Habitat** mitoyens de la mairie,
- Etude, en lien avec la Région, sur la réalisation **d'ascenseurs pour rendre effectivement accessible les quais de la gare** (près de 1.000 usagers par jour),
- **Premières réflexions sur les reconversions possibles de la piscine dite d'hiver**.

Mais aussi, en 2021, comme tous les ans des **Travaux en régie** toujours à un bon niveau **soit environ 450K€**. De plus, des crédits seront inscrits pour des acquisitions foncières voire immobilières.

La santé et la sécurité au travail des agents feront l'objet à nouveau d'une attention particulière et régulière en lien avec les représentants des agents.

Il en sera de même quant aux conditions de travail avec des priorités pour les personnels des espaces verts, d'accueil du CCAS, les policiers municipaux ou bien encore les agents du multi accueil « les bouts de choux ».

8) **Santé : 4 orientations**

- Maintien du soutien financier au SIVU **Pôle Santé Simone Veil** dont l'objet est de pallier, le mieux possible, le manque de médecins et notamment de généralistes,
- **Prospection de médecins** par l'intermédiaire du SIVU,
- Subvention à l'**Association Locale des Professionnels de Santé** (A.L.P.S.) qui travaille pour le territoire à la création d'une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (C.P.T.S.),
- Soutien au **Service de Soins Infirmiers A Domicile** qui est rattaché au C.C.A.S. (environ 200 patients répartis sur le territoire de l'Huisne sarthoise).

Les orientations de ce débat sont le fruit de votre travail en relation, évidemment, avec les agents ; les **41 orientations proposées** concernent tous les parcours de vie des Fertoises et des Fertois, du **plus jeune âge à celui le plus avancé**.

Elles traduisent notre volonté politique de porter des programmes **utiles au quotidien et pour l'avenir** qui soient **compatibles avec les capacités budgétaires** de la ville.

BUDGET de l'EAU

Ce budget annexe est excédentaire en fonctionnement comme en investissement son endettement est par ailleurs peu élevé (847K€) avec des termes proches pour plusieurs prêts (années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025)

De ce fait, les ratios d'épargne sont évidemment positifs.

Pour autant, la ville est engagée avec la commune de Cherré dans le cadre d'un schéma directeur dans la perspective, prochaine désormais, de construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement des eaux potables.

Pour cela les communes se sont faites assistées du Cabinet HYDRATEC pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue justement de retenir un maître d'œuvre.

Il s'agit d'un **programme structurant** très important estimé à **au moins 6 M€ HT** dont le financement s'effectuera sur une durée longue de l'ordre de 60 ans.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les mêmes remarques sur les équilibres budgétaires très sains peuvent s'appliquer à ce budget annexe.

Par ailleurs, un travail important sur l'état des réseaux a été engagé afin d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.

Selon les préconisations de ce diagnostic des travaux importants seront engagés et lors d'un précédent Conseil municipal il a d'ores et déjà été décidé 200K€ d'investissement par anticipation avant le vote du budget en avril prochain.

Ces travaux s'inscriront dans le prolongement d'opérations réalisées notamment à l'occasion d'aménagements urbains récents comme ceux effectuées au lotissement Bretagne ou bien dans plusieurs rues de la ville (J. Courtois).